## Annexe 3

## Modèles de courrieRS

**1- Information du directeur de l’établissement public de santé du rejet d’une dépense d’intérim médical / de la rémunération d’un praticien (avec accusé de réception)**

Expéditeur : comptable public

Destinataire : directeur de l’établissement

Objet : Rejet de dépense(s) d’intérim médical / Rejet du paiement de la rémunération d’un praticien sous contrat

Monsieur le Directeur / Madame la Directrice,

En application de l’article L. 6146-4 du code de la santé publique, je vous informe que les contrôles effectués sur le(s) mandat(s) référencé(s) ci-après ne me permettent pas sa (leur) prise en charge, la rémunération du (des) praticien(s) excédant le plafond réglementaire fixé par l’arrêté du 24 novembre 2017 / la grille des émoluments des praticiens contractuels fixée par l’annexe III de l’arrêté du 8 juillet 2022 (annexe III) relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions dans les établissements publics de santé [et/ou le cas échéant de l’arrêté du 5 février 2022 fixant le montant et les modalités de versement de la part variable des praticiens recrutés par les établissements publics de santé en application du 2° de l'article
R. 6152-338 du code de la santé publique].

* référence mandat, date, créancier, montant
* référence mandat, date, créancier, montant

Je vous remercie de bien vouloir procéder à la régularisation de cette (ces) opération(s) dans les meilleurs délais.

J’attire votre attention sur le fait qu’en cas de refus explicite ou d’absence de régularisation dans un délai d’un mois, le directeur général de l’ARS sera alerté par mes soins de l’illégalité des actes concernés, conformément aux dispositions de ce même article L. 6146-4 du code de la santé publique.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

*Signé*

Le comptable public

**2- Alerte du Directeur général de l’ARS compétente par le comptable public (avec accusé de réception)**

Expéditeur : comptable public

Destinataire : directeur général de l’ARS

Copie :

* directeur de l’établissement
* pôle gestion publique de la DDFiP
* pôle gestion publique de la DRFiP
* bureau CL-1A de la DGFiP

 Pièces jointes : échanges du comptable public avec le directeur de l’EPS

Objet : signalement de contrats [d’intérim médical / de travail de praticiens] illégaux

Monsieur le Directeur général / Madame la Directrice générale,

En application de l’article L. 6146-4 du code de la santé publique, je vous informe avoir constaté, lors de mes contrôles, l’illégalité, au regard des plafonds de rémunération, de l’ (des) actes(s) ci-après, conclu(s) par l’établissement public de santé [nom de l’établissement] dans le cadre d’un recours à un (des) praticien(s) pour une mission de travail temporaire :

* type de contrat, bénéficiaire, période de la vacation, montant de la rémunération sur la période
* date de signalement au directeur de l’établissement public de santé du rejet d’une dépense

Vous voudrez bien trouver ci-joint, les contrats, factures / bulletins de paye correspondant aux rémunérations du personnel intérimaire(s) excédant le plafond réglementaire fixé par l’arrêté du 24 novembre 2017 / la grille des émoluments des praticiens contractuels fixée l’arrêté du 8 juillet 2022 (annexe III) relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions dans les établissements publics de santé [et le cas échéant de l’arrêté du 5 février 2022 fixant le montant et les modalités de versement de la part variable des praticiens recrutés par les établissements publics de santé en application du 2° de l'article R. 6152-338 du code de la santé publique].

Je vous remercie par avance de me tenir informé des suites juridictionnelles de ce signalement (date de saisine du tribunal administratif et jugement de ce dernier).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

*Signé*

Le comptable public